

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/07/2026 - 120787 - 2007 B 25750 - 501 422 844 - SYNA

09 JUL. 2024

Sous le N°

120787



SYNA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 350 000 euros
Siège social : 64, rue des Mathurins – 75008 Paris
501 422 844 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice clos le 31 décembre 2023

En date du 11 Juin 2024

00 0 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juin, à 16 heures, les associés de la société SYNA, société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou régulièrement représentés les associés suivants, titulaires de la totalité des 11 500 parts sociales composant le capital :

Associé	Nombre de parts
Monsieur Bernard BRAKHA	5 750
Madame Annie BRAKHA, née LANCRI	5 750
TOTAL	11 500

La totalité des parts sociales étant présente ou représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard BRAKHA, gérant de la société.

Rappel de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
5. Quitus à la gérance ;
6. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président précise que les documents prévus par la loi, et notamment le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels, ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les conditions et délais légaux.

Après lecture du rapport de gestion et discussion, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes.



RÉSOLUTIONS

Première résolution – Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une **perte de 365 240,96 euros**, ainsi que les opérations qu'ils traduisent et qui sont résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 365 240,96 euros, en totalité au compte « report à nouveau », de la manière suivante :

Perte de l'exercice	(365 240,96) €
Report à nouveau antérieur (créditeur)	809 455,55 €
Imputation de la perte sur le report à nouveau	(365 240,96) €
Report à nouveau après affectation (créditeur)	444 214,59 €

Le compte « report à nouveau », demeurant créditeur, est ainsi ramené de 809 455,55 euros à 444 214,59 euros. L'assemblée constate que les capitaux propres de la Société, soit 828 904,26 euros, demeurent supérieurs à la moitié du capital social, de sorte qu'il n'y a pas lieu de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L. 223-42 du Code de commerce.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Conventions réglementées

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance, approuve les conventions qui y sont mentionnées, et notamment les opérations relatives au compte courant d'associé de Monsieur Bernard BRAKHA, dont le solde créditeur s'élève à 317 112,31 euros au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution – Quitus à la gérance

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

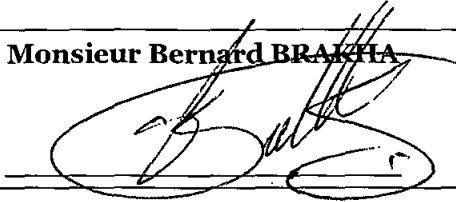
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.




oo O oo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Bernard BRAKHA 	Madame Annie BRAKHA 
---	--

SYNA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 350 000 euros
Siège social : 64, rue des Mathurins – 75008 Paris
501 422 844 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Exercice clos le 31 décembre 2023

00 0 00

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Activité de la Société au cours de l'exercice

La Société a poursuivi son activité de société holding, consistant pour l'essentiel en la détention et la gestion d'un portefeuille de participations dans diverses sociétés immobilières et commerciales et en la mise à disposition de financements à ces sociétés. Le chiffre d'affaires, constitué de prestations de services, est demeuré stable à 1 800 euros.

Résultats de l'exercice

L'exercice se solde par une perte nette de 365 240,96 euros, contre un bénéfice de 5 826,51 euros au titre de l'exercice précédent. Cette dégradation tient principalement à l'évolution du résultat financier.

Le résultat d'exploitation s'améliore à -245 841 euros, contre -296 871 euros l'exercice précédent, grâce notamment à la réduction des autres achats et charges externes et des charges sociales. En revanche, le résultat financier bascule de +292 129 euros à -91 446 euros : les produits de participation reculent à 266 101 euros (contre 370 999 euros), tandis que les intérêts des dettes rattachées à des participations augmentent fortement, à 367 680 euros (contre 78 870 euros). Le résultat exceptionnel est négatif à -37 430 euros, en raison notamment de la constatation en charges de créances et de titres de sociétés en difficulté.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'imputer la perte de l'exercice, soit 365 240,96 euros, en totalité sur le compte « report à nouveau », qui serait ainsi ramené de 809 455,55 euros à 444 214,59 euros, demeurant créditeur.

Capitaux propres et continuité de l'exploitation

Malgré la perte de l'exercice, les capitaux propres de la Société demeurent positifs et s'établissent à 828 904 euros, soit un montant nettement supérieur à la moitié du capital social (175 000 euros). Il n'y a dès lors pas lieu d'engager la procédure prévue à l'article L. 223-42 du Code de commerce, et la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'exercice, la Société a renforcé son portefeuille par l'acquisition de titres de la SAS BAUMIN (50 %, pour 474 118 euros) et de la SNC 38/40 ROQUETTE (50 %). Elle a parallèlement

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

cédé ses participations dans la SARL D3 et la SARL 110 SEBASTOPOL, dégageant des moins-values d'un montant total de 3 580 euros. La valeur brute des titres de participation atteint ainsi 683 830 euros au 31 décembre 2023, et les créances rattachées 2 361 053 euros.

Situation fiscale

L'exercice dégage un déficit fiscal. Compte tenu des déficits antérieurs, le total des déficits restant à reporter s'établit à 930 577 euros au 31 décembre 2023. La Société a par ailleurs consenti des dons ouvrant droit à la réduction d'impôt mécénat de l'article 238 bis du Code général des impôts, pour un montant de 15 794 euros, générant une créance de réduction d'impôt de 9 476 euros.

Dividendes des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Recherche et développement

La Société n'a engagé aucune dépense de recherche et développement au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la clôture et perspectives

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement du présent rapport. La Société entend poursuivre la gestion de son portefeuille de participations, en veillant à la maîtrise de ses charges financières et au suivi de ses créances rattachées.

Conventions réglementées

Les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et notamment celles relatives au compte courant d'associé de Monsieur Bernard BRAKHA (solde créditeur de 317 112,31 euros), font l'objet d'un rapport spécial soumis à votre approbation.

Résolutions soumises à votre approbation

Nous vous invitons, après la lecture du présent rapport et de celui relatif aux conventions réglementées, à approuver les comptes de l'exercice, à statuer sur l'affectation du résultat dans les conditions exposées ci-dessus et à donner à la gérance quitus de sa gestion.

Fait à Paris, le 11 Juin 2024.

La Gérance
Monsieur Bernard BRAKHA

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Brakha', written over a horizontal line.

SYNA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 350 000 euros
Siège social : 64, rue des Mathurins – 75008 Paris
501 422 844 R.C.S. Paris

FEUILLE DE PRÉSENCE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Réunie au siège social le 11 juin 2024

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

oo O oo

La présente feuille de présence est dressée en application de l'article R. 223-24 du Code de commerce. Les associés ci-après désignés, représentant l'intégralité des parts sociales, ont émargé la présente feuille :

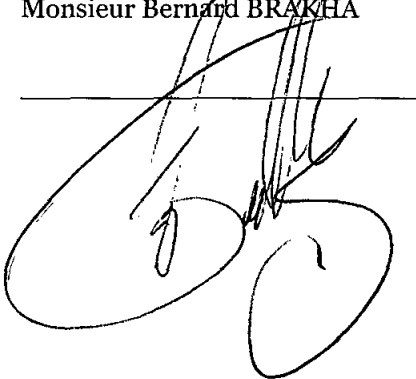
Associé	Parts	Présence et signature
Monsieur Bernard BRAKHA	5 750	Présent — _____
Madame Annie BRAKHA, née LANCRI	5 750	Présente — _____
TOTAL	11 500	

Le nombre total de parts sociales présentes ou représentées s'élève à **11 500 parts**, soit la totalité des 11 500 parts composant le capital social.

La condition de quorum requise par la loi étant satisfaite, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Certifiée exacte et arrêtée par le Président de séance,

Le Président de séance
Monsieur Bernard BRAKHA



1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise [SYNA - SIREN : 501422844]							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois [12]						Néant ☐	
						Exercice N clos le [31/12/2023]	
				Brut		Amortissements, provisions	
						Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS		
		Autres immos corporelles	AT	140 777	AU	28 180	112 597
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	683 830	CV		683 830
		Créances rattachées à participations	BB	2 361 053	BC		2 361 053
Autres titres immobilisés		BD	125 000	BE		125 000	
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières		BH	303 817	BI		303 817	
Total (II)			BJ	3 614 477	BK	28 180	3 586 297
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	404 640	BY		404 640
		Autres créances (3)	BZ	2 911 024	CA		2 911 024
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 383 556	CG		2 383 556	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	4 417	CI		4 417	
	Total (III)	CJ	5 703 637	CK		5 703 637	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)			CO	9 318 114	1A	28 180	9 289 934
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	303 817	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SYNA - SIREN : 501422844				Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 350 000)			DA	350 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	17 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)			DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)			DG	17 190	
	Report à nouveau			DH	809 456	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-365 241	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	828 904	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)			DV	8 325 199	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	32 377	
	Dettes fiscales et sociales			DY	84 953	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	18 500	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	8 461 030		
Ecart de conversion passif			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 289 934		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	8 461 030
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DSFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNA - SIREN : 501422844										Néant ☐	
		Exercice N						TOTAL			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0				
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0				
	Production vendue - services	FG	1 800	FH	0	FI	1 800				
	Chiffre d'affaires nets	FJ	1 800	FK	0	FL	1 800				
	Production stockée					FM	0				
	Production immobilisée					FN	0				
	Subventions d'exploitation					FO	0				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	36 764				
	Autres produits (1) (11)					FQ	118				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)							FR	38 683		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS		0				
	Variation de stocks (marchandises)				FT		0				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU		0				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV		0				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW		125 083				
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX		395				
	Salaires et traitements				FY		109 099				
	Charges sociales (10)				FZ		40 550				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA	6 017			
			- dotations aux provisions				GB	0			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	0				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	0				
	Autres charges (12)				GE		3 379				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)							GF	284 523			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	-245 841			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)		GH	0			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)		GI	0			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		266 101				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		0				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		10 133				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM						
	Différences positives de change				GN		0				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		0				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)							GP	276 234			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		0				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		367 680				
	Différences négatives de change				GS		0				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		0				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)							GU	367 680			
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	-91 446			
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)							GW	-337 287			

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SYNA - SIREN : 501422844				Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	33 850
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	3 580
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	37 430
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-37 430
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	-9 476
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	314 917
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	680 158
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	-365 241
RENVOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	10 549
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(9) Dont transferts de charges				A1	36 764
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	
				A2	40 550
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
			facultatives	A6	
			obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 894	
Immobilisations financières SOCIETES FERMEES				3 580	
CREANCES SOCIETES FERMEES				31 957	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs